

Pour une coopération et concertation interculturelle: quelques résultats d'un projet de recherche-action à l'Institut Interculturel de Montréal

La genèse du projet

Agir dans une société pluraliste! Il y a presque quatre décennies, l'Institut Interculturel de Montréal s'engageait dans des actions sociales avec une pensée et des pratiques de l'interculturel, particulières à lui. Depuis les débuts, la personne, la famille, le communautaire, le milieu de vie, ensuite la quotidienneté et l'expérience vécue des gens sont des éléments qui façonnent la philosophie et les pratiques de cet organisme. L'action sociale dans le contexte du pluralisme culturel, religieux et racial est conçue à travers la dynamique de ces espaces sociaux. Une variété de programmes s'adressant au public en général de tout âge et toute origine, aux acteurs communautaires, aux professionnels de divers milieux institutionnels etc. ont contribué à l'articulation des approches de recherche-action de type interculturel.

En 1994, l'IIM s'interroge sur l'état des choses concernant les relations interculturelles dans les mouvements socio-communautaires au Québec. Quelle est la situation de la participation des communautés de diverses origines dans les regroupements et les actions communautaires? Quelles sont les initiatives entreprises pour établir des ponts entre ces communautés qui composent la société québécoise d'aujourd'hui? Quel est le discours du communautaire sur le pluralisme culturel? Ce sont des questions qui ont amené l'IIM à entreprendre plusieurs types d'activités tels que quelques projets de recherche-action, notamment une consultation auprès de 60 organismes ethnoculturels dans les quartiers du Mile-End, de Parc Extension (rapport 1995-96), aussi un projet sur le voisinage interculturel avec une approche intergénérationnelle (1996-97), ensuite un sondage auprès de deux regroupements de femmes et de quelques communautés ethnoculturelles en vue de mieux cerner nos questionnements sur les rapports interculturels en milieu communautaire (1997-98).

En 1998, l'IIM met sur pied un programme intitulé "Mouvement socio-communautaire et pluralisme culturel", et le présent projet de recherche-action sur le "développement des modalités interculturelles de concertation en milieu communautaire" figure dans le cadre de ce programme.

Objectifs et processus du projet

Nous avons rassemblé une douzaine de personnes provenant de quelques regroupements de femmes, d'organismes multiethniques/multiculturels, d'organismes communautaires québécois francophones de souche et d'organismes ethnoculturels. Les objectifs généraux de ce projet sont triples. Premièrement, les participantes sont invitées à partager leurs expériences et leurs perceptions des relations interculturelles dans le milieu communautaire. Deuxièmement, nous avons invité les gens à discuter les obstacles et les difficultés qui surgissent dans la concertation dans le contexte de la diversité culturelle. Troisièmement, les participantes sont appelées à travailler en vue d'identifier des pistes pour une mise en place des conditions et modalités favorables à la concertation interculturelle.

Nous avons adopté l'approche de "focus-groupe" pour cette démarche de recherche-action. Il est nécessaire ici de noter quel sens nous accordons aux notions de "recherche-action" et de "focus groupe". Au lieu de faire une recherche-action dans le sens conventionnel et universitaire, cette recherche-action par "focus groupe" voulait être un moyen de mettre en place un processus d'interaction dialogique entre les participantes dans l'espoir qu'il en résulte une compréhension mutuelle. Et en même temps nous avons voulu en tirer un corpus d'informations et de leçons pour articuler certains savoirs et savoir-faire propres au communautaire. Il est aussi souhaité que la participation au "focus groupe" va elle-même faciliter un apprentissage d'une expérience concrète de communication et de concertation interculturelle.

Leçons de la démarche

La démarche s'est avérée extrêmement riche et féconde quant à la qualité de la participation des personnes et l'interaction entre elles, ainsi que quant aux idées et points de vue avancés dans les séances de discussion. Les trois "focus groupes" constitués (avec 4 ou 5 personnes) reflétaient une hétérogénéité forte en termes de l'origine culturelle des personnes, ainsi que de la mission et action de l'organisme qu'elles représentaient. Des points de convergence et de divergence sont évidents dans les données. Pour donner un bref aperçu du portrait des informations et des connaissances recueillies, on peut organiser les éléments de convergences autour des trois axes suivants:

- a) un regard critique sur l'état de la concertation et du partenariat;
- b) la volonté des personnes participantes de s'engager davantage pour trouver ou créer de meilleures conditions pour la coopération et la concertation dans le contexte de la diversité culturelle;
- c) la réalisation du fait qu'il y a des écarts culturels et que la différence culturelle est un facteur essentiel dont il faut tenir compte dans la concertation et dans les actions communes.

L'ancrage culturel des organismes est fort important, selon qu'il s'agit d'un organisme québécois francophone de souche ou qu'il s'agit d'un organisme de services; même un organisme dont la mission est la défense de droits repose sur le facteur déterminant de son ancrage culturel.

Il serait intéressant de faire un analyse approfondie de ces données avec une grille de convergence-divergence, mais il est impossible de la faire ici. Ce qui suit est un résumé des idées et des opinions exprimées autour des trois axes rassembleurs ci-haut mentionnés.

a) Regard critique sur la concertation

Un profond malaise à été exprimé par tous quand on a abordé la question de la concertation. Ce malaise a pris la forme de fortes critiques de l'état de la concertation à l'heure actuelle. Certains ont même exprimé que la concertation est devenue un terme "valise", c'est-à-dire à signification fourre-tout.

Un autre élément observable, dit-on, c'est que du moment où l'on parle de concertation, la question tourne autour du rapport à l'État. Il semble que l'emprise de l'État est tellement

envahissante, que les gens ont une grande difficulté à s'en distancier pour mieux articuler ce malaise. Les gens ont une très grande difficulté de parler de concertation autrement que par rapport à l'État et à ses institutions. Ce qui fait que la critique tourne constamment autour du rôle joué par l'État et ses institutions. Cette critique porte sur deux sujets: la sous-traitance et le manque d'autonomie des organismes communautaires; tout financement est accompagné d'un mandat et cela résulte dans la sous-traitance et compromet l'autonomie des organismes quant à leur propre mission. Ce qui est en jeu, c'est la question de la reconnaissance et de la légitimité de leur expertise et savoir d'une part, et celle du manque d'équité dans la distribution des ressources financières d'autre part.

Quand il s'agit des organismes québécois de souche et des organismes de défense des droits, la concertation prend la forme d'une négociation avec l'État. Les organismes ethnoculturels par contre voient la concertation d'abord entre les personnes et des groupes des communautés diverses d'une part, et celles de la communauté de souche d'autre part. L'IIM a introduit ici deux notions pour qualifier ces concertations, la première en étant une de verticalité et la seconde d'horizontalité. Cela semble avoir aidé à pousser la réflexion. Il est aussi nécessaire de noter que les participants des organismes ethnoculturels ont aussi exprimé le malaise qu'ils ressentent du fait qu'ils vivent un rapport de verticalité avec les regroupements et les tables de concertation de souche québécoise.

Le défi que nous lance cette réflexion c'est la nécessité urgente que le communautaire se donne comme mission première de mieux articuler le discours plus inclusif sur la base d'horizontalité et d'orienter leur action en conséquence.

b) Volonté et impuissance

Dans les trois groupes de discussion, il y avait un intérêt et un désir évidents d'entrer dans une sérieuse réflexion autour de ces questions de concertation et de traiter directement les questions interculturelles en vue d'améliorer la relation entre communautés d'origines diverses. Mais en même temps, on sentait que les obstacles les plus grands pour y arriver étaient les suivants: manque de ressources financières et humaines, surcharge de travail (manque de temps) et l'énormité de la diversité culturelle, religieuse et raciale.

Devant ces obstacles, il y avait un sentiment assez aigu d'impuissance exprimé par les organismes communautaires de souche et par les communautés ethnoculturelles.

Quant à la diversité, les questions sont posées différemment par ces deux groupes, par exemple, celles du rapport majorité-minorité, de l'intégration, de la citoyenneté, du projet de société au Québec au sens politique. Les préoccupations de ces organismes varient en conséquence.

De part et d'autre, il y a une ouverture manifestée vis-à-vis la diversité, mais la structure de fonctionnement des organismes et des regroupements du milieu communautaire, n'offrent pas de conditions favorables pour soutenir cette ouverture. L'ensemble des personnes présentes sont très motivées pour entrer dans cette démarche pour trouver des moyens de répondre à ces défis.

c) Les écarts culturels

Cette démarche de recherche-action semble avoir apporté une plus grande clarification de la nature des écarts et des différences culturelles qui existent dans le milieu communautaire quand il s'agit de la vision de l'action sociale.

Un des points les plus importants: l'action sociale au Québec est menée par des actions de type politique dans le cadre d'un rapport de pouvoir avec l'État. Cette base de fond touche, d'une façon ou de l'autre, tous les mouvements socio-communautaires. Les organismes ethnoculturels ont cependant une plus grande tendance à se positionner autrement c'est-à-dire de prendre une position plus sociale que politique pour établir des liens avec les communautés de souche et autres communautés, afin de trouver leur place dans cette société d'adoption.

Un autre point d'écart à mentionner: les organismes ethnoculturels expriment qu'ils ont leurs façons de s'organiser, de donner des services aux membres de leur communauté, de mener des actions sociales culturellement différentes, et ils s'attendent à ce que ces différences soient reconnues par les regroupements, les organismes et les institutions. Ils sont d'avis que cette non-reconnaissance du savoir et du savoir-faire des communautés ethnoculturelles est la cause de bien des malentendus dans les actions de concertation.

Par ailleurs, les organismes communautaires de souche considèrent que les organismes ethnoculturels et leur communautés ne sont pas suffisamment informés et sensibilisés à la culture des mouvements socio-communautaires du Québec.

Donc, il semble que les participants soient devenus plus conscients des conditions préalables pour se concerter et agir ensemble: entre autres conditions, ils notent surtout la connaissance mutuelle et la reconnaissance des savoirs et savoir-faire les uns des autres. C'est la façon plus constructive et réaliste d'établir des rapports qui peuvent nous amener à coopérer et à nous concerter.

Des pistes de travail s'ouvrent pour l'IIM

Ces pistes s'ouvrent à la lumière d'une double considération. D'abord, à la veille de l'annonce d'un projet de loi au Québec en ce qui a trait à l'action communautaire autonome, il devient plus que jamais urgent que le secteur communautaire se mette à articuler son identité sociale de façon indépendante du système étatique. Ce projet de recherche-action a mis en évidence des enjeux qui ne sont pas facilement abordables dans un rapport de verticalité avec l'État. Le communautaire devrait donc répondre à certaines questions: est-ce que nous cherchons à partager le pouvoir de l'État ou si nous cherchons à affirmer le pouvoir que les espaces sociaux et le communautaire possèdent?

Deuxième considération: les résultats de cette recherche-action nous indiquent clairement que l'ensemble des participants estiment qu'il est nécessaire de faire un travail de réflexion qui donnera des pistes d'action face à la question de concertation entre les diverses communautés.

Ces constats amènent l'IIM à envisager certaines mesures pour donner suite à cette démarche, en faisant un rappel que son objectif de base est une régénération du communautaire dans un esprit interculturel. Ce n'est pas "l'empowerment" par délégation officielle qui est le mécanisme de cette régénération, mais c'est plutôt la reprise de pouvoir qu'on a délégué et

délaissé à l'État. Donc il s'agit d'une radicalisation de la démocratie à la base¹, et cette démocratie est culturelle².

En termes concrets, l'IIM va d'abord poursuivre son action, en constituant un groupe de réflexion et d'action face à l'articulation du discours du communautaire sur la concertation et le pluralisme culturel. L'IIM s'engage à animer ce groupe-là. Ensuite, l'IIM offre un lieu d'information et de sensibilisation sur les mouvements communautaires et l'interculturel au Québec. Enfin, l'IIM envisage de créer des projets communs et ponctuels avec des personnes et des organismes communautaires qui souhaitent travailler ensemble.

Kalpana Das, présidente-directrice générale de l'IIM
décembre 1999

¹Voir Douglas Lummis, *"Radical Democracy"*, Cornell University Press, 1996

²Voir Alain Touraine, *"Qu'est-ce que la démocratie?"*, Fayard, 1994